

Image not found or type unknown



Reventes produits frauduleux

Par **rexxys_old**, le **24/09/2007** à **17:03**

Voila je vous expose les faits une société a facturé des parfums sous un nom a une autre société qui a revendu ses parfums sous le meme nom , il s'avere que le nom de cette marque représente une équipe sportive mondialement connue et que cette marque de parfum n'est pas déposée. La vente en est donc interdite , la société A qui a vendue les parfums est donc légitimement attaquant mais la société B qui a acheté ces parfums en ignorant la supercherie est elle attaquant en justice , doit elle avant de vendre un produit s'assurer que la société qui lui a procuré le fait en toute l'égalité ?
merci